



Discrimination et atteinte à mon intégrité

Par minidou0307

Bonjour

Mes enfants et mon mari font partis d'une association sportive. Mon mari en est le trésorier. Depuis deux ans et demi, je m'occupais de la page facebook du club, j'étais bénévole pour tout ce qui se passait au club, aide au bar, courses, recherche de nouvelles activités, commande de matériel

Depuis 6 mois, tout a été fait pour me discréditer.

Dernièrement au vu des différents actions et rumeurs contre moi, je n'allais plus au club que pour voir mes enfants jouaient.

Une personne m'a révélée que j'aurais accusé un licencié de geste indécent envers une jeune fille. Je ne peux accepter ça. J'ai beaucoup pleuré, mon mari a démissionné de ses fonctions. Je voudrais savoir ce que je peux tenter maintenant que je sais de qui ça vient et si cette personne a le droit de m'interdire l'entrée aux matchs ?

merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

La discrimination vise à défavoriser une personne pour des motifs interdits par la loi. Par exemple l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, philosophiques ou religieuses."

source :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19448>]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19448>
[/url]

Si c'est le cas, vous pouvez porter plainte.

Vous êtes victime de rumeurs, mais vous en êtes aussi auteur.

Si une jeune fille a été victime de gestes déplacés, il faut le signaler à la police, ou l'aider à porter plainte. Des accusations sans plainte ne servent à rien, sauf à amplifier des jalousies/querelles de village/etc.

Changez de club sportif.

Par minidou0307

Merci yapasdequoi pour votre réponse

mais pourquoi en suis je aussi l'auteur ?

petite précision, la jeune fille n'a rien subi, c'était juste un geste de félicitation pour son match. Je n'étais même pas là le jour du match.

Par yapasdequoi

Vous êtes donc simplement victime de rumeurs sans aucun fait avéré. Il n'y a pas de recours juridique.